

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 81-175 du 16 Juin 1981

chargeant le Camarade Tonakpon Gratien  
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation  
et de la Culture Populaire, de l'intérim du  
Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des  
Affaires Etrangères et de la Coopération  
pour compter du 16 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Juin 1981, le Camarade Tonakpon Gratien  
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est  
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Juin 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 autres  
Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1  
ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-